

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

L'eau que vous consommez provient d'un réseau
de distribution dénommé : **FOS-SUR-MER**

Ce réseau est la propriété de : **S.A.N. OUEST-PROVENCE**

Il est exploité par : **EAUX DE PROVENCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage	FANFARIGOULE (FOS)
Station de traitement	FANFARIGOULE (FOS)

Qualité de l'eau distribuée en :

2011

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	

Nombre de mesures :	31
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0

PESTICIDES (µg/l)	
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Plus de 200 composés sont recherchés à chaque analyse. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	

Nombre de mesures :	4
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0,00
Valeur minimale atteinte :	0,00

DURETE (°F)	
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.	

Nombre de mesures :	7
Valeur maximale atteinte :	37,1
Valeur minimale atteinte :	32,4

NITRATES (mg/l)	
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l).	

Nombre de mesures :	7
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	11,9
Valeur minimale atteinte :	10,5

ARSENIC (µg/l)	
Élément dont la présence naturelle est liée aux caractéristiques hydrogéologiques du secteur. La teneur ne doit pas excéder 10 microgrammes par litre (10 µg/l).	

Nombre de mesures :	4
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0,00
Valeur minimale atteinte :	0,00

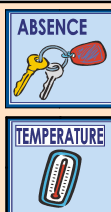
FLUOR (mg/l)	
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).	

Nombre de mesures :	4
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0,00
Valeur minimale atteinte :	0,00

Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100 % des prélèvements. Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution.
Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude